

L'an deux mil quinze, le trente du mois de novembre à vingt et une heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARRE se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *Monsieur Stéphane MALET*, Maire.

**Conseillers présents :**

*Mesdames CHAMBON Barbara – SOULIER Florence - COUDERC Jacqueline – PAULET Chantal -  
Messieurs CASTOR Romaric – SORIANO José – CHIARELLI Philippe - FRONTIN Marc – CAVALIER  
David*

**Absente excusée :** *Madame RAUNIER Astrid*

**Secrétaire de séance :** *Madame COUDERC Jacqueline*



Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal  
s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.



**I – ACHAT TERRAIN BOURDIER**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BOURDIER Michèle cède à la commune pour l'euro symbolique sa parcelle cadastrée A 369 située Place Alexis Beaumelle sous certaines conditions, à savoir, que ce lieu ne serve pas de parking mais d'une placette et qu'elle porte dorénavant le nom de « Place Alexis Beaumelle et Léon Brun »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ses conditions et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**II – NOMINATION COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENT RECENSEUR**

Au mois de janvier 2016, aura lieu le recensement de la commune. De ce fait Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut nommer un coordonnateur communal et un agent recenseur. Il est proposé Madame ALEMANY Martine comme coordonnatrice communale et Monsieur BOURNAT Kévin comme agent recenseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces choix.

**III – CONVENTION BIBLIOTHEQUE**

Le Maire avise le Conseil Municipal que le Conseil Général du GARD a envoyé un courrier pour un partenariat entre la bibliothèque municipale et la Direction du Livre et de la Lecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce partenariat.

#### **IV – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GARD**

Le Maire signale au Conseil Municipal qu'un courrier de la préfecture du Gard a été reçu en mairie concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

La Commune doit se prononcer sur le choix d'intégrer ou non les communes de NÎMES et UZES au syndicat mixte d'électrification du Gard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces 2 communes intègrent le syndicat mixte d'électrification du Gard.

#### **V – RESEAU PLUVIAL RD 999**

Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une proposition d'étude et maîtrise d'œuvre a été demandée au cabinet CETUR concernant le réseau pluvial de la RD 999.

Le diagnostic, l'étude et l'avant projet s'élèvent à 4 800 €TTC. A cette somme il faut rajouter le coût des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention à Monsieur DELORD Martin, Conseiller Départemental du Gard, concernant ces travaux d'étude.

#### **VI – DECISION MODIFICATIVE SUR M14**

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives sur le Budget général de la Commune, à savoir :

##### **Virement de crédit**

<i>Investissement Recettes</i>	Art. 024	+ 2 400 €
	Art. 021	- 2 400 €
<i>Fonctionnement Dépenses</i>	Art. 6226	- 7 314 €
	Art. 023	- 2 400 €
	Art. 6554	+ 9 714 €

##### **Crédit supplémentaire**

<i>Fonctionnement Dépenses</i>	Art. 6411	+ 5 000 €
	Art. 6554	+ 286 €
<i>Fonctionnement Recettes</i>	Art. 6419	+ 373 €
	Art. 752	+ 1 961 €
	Art. 7681	+ 6 €
	Art. 7788	+ 2 946 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

## **VII – BIEN SANS MAÎTRE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les parcelles « Le Pin » références cadastrales section A 105 et 106 n'ont pas de propriétaire connu.

Afin que ce bien revienne à la commune, le Conseil municipal, autorise le Maire :

- à acquérir ces parcelles sans maître revenant de plein droit à la commune
- à prendre un arrêté portant constat de la vacance d'un immeuble qui fera l'objet d'une part d'une publication et d'autre part d'un affichage pendant six mois.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

\* Un club d'éducation canine souhaite s'installer sur la commune. Il leur faudrait un espace de 2 000 m<sup>2</sup> plus un local avec une facilité d'accès ainsi qu'un parking.

Un courrier va leur être envoyé pour les convoquer à la mairie.

\* Madame ROUAIX doit une facture d'eau du second semestre 2014 mais elle a vendu sa maison fin août 2014.

Un courrier lui sera envoyé afin qu'elle s'acquitte de cette somme vu que la mairie n'était pas au courant de cette vente.

***RAPPEL : Lorsqu'un propriétaire vend ou loue sa maison, la mairie doit être avertie afin qu'un contrôle de relevé de compteur d'eau soit effectué. Si la mairie n'est pas prévenue, le propriétaire devra s'acquitter de la facture.***

\* Le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Viganais est disponible en Mairie.

\* Monsieur et Madame EUZET souhaitent que la mairie finisse les travaux de leur appartement situé au-dessus de la mairie, à savoir : le couloir et le deuxième WC. Vu qu'il n'y a pas d'aération, problème de moisissures dans la salle de bains. Le Maire et les gardes iront voir sur place.

\* Une place de stationnement style « Arrêt Minute » va être créée à la route basse.

\* *Le Maire et Monsieur CASTOR Romaric* ont rencontré l'entreprise LJP pour la création du hameau de la baume et l'accès par l'ancien communal.

\* L'école de BEZ demande une subvention concernant 4 élèves pour un voyage de fin d'année. Une subvention exceptionnelle est accordée de 120 € par enfant soit 480 €

\* Monsieur VEDRINES signale que la route avant son garage s'est affaissée à la Baume et demande que l'on procède à un remblayage puis à un goudronnage. Un courrier sera fait pour lui signaler que les travaux ne se feront pas en 2015 et qu'un rendez-vous lui sera proposé.

\* Nous sommes en attente du bornage de terrain de Monsieur et Madame RAUNIER afin de donner une réponse à Monsieur DUSAUTOY, leur voisin, pour un échange de terrain avec la commune.

\* Monsieur et Madame PIERKOT précisent dans un courrier que ce n'est pas un mur de soutènement mais une bute de terre sur leur terrain en bas des Pins.

Un courrier va leur être adressé.

\* Monsieur BATHFIELD Martin demande à quelle période l'usine sera raccordée à l'assainissement. Un courrier lui sera envoyé pour l'informer que les travaux débiteront en janvier 2016.

\* Monsieur ESTEVE, psy scolaire, souhaite une subvention pour les aides spécialisées qu'il apporte aux enfants des écoles. Son courrier sera redirigé vers notre SIVU scolaire.

\* Exceptionnellement, cette fin d'année, la salle des fêtes est louée 2 fois : le 31 décembre (réveillon) et le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (loto chasseurs).

\* Suite à une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau concernant les intempéries de 2014, celle-ci a été refusée.

\* Maître ROUSSEL, mandataire des Etablissements BRUN d'ARRE, relance la commune pour savoir si nous sommes toujours intéressés pour acheter des parcelles appartenant à BRUN d'ARRE.  
Nous sommes intéressés mais pas au tarif proposé par le mandataire. Un courrier va être envoyé.

\* Le Tribunal administratif de NÎMES a considéré que l'impasse, litige ILDEVERT à l'orphelinat, était communale. Madame ILDEVERT maintient sa plainte en cassation.

\* 3 devis ont été sollicités auprès de la SAUR pour la station de pompage correspondant à la mise en place :

- d'un SOFREL 2 697.50 €ht,
- d'un analyseur de chlore 5 605.50 €ht
- d'un pack javel 1 355 €ht.

Soit 9 658.00 €ht

Un dossier de demande de subvention va être soumis à l'Agence de l'eau.

\* Les locations des appartements vont être confiées à l'agence LIEURE du VIGAN afin d'éviter, entre autres, à la commune, tous les problèmes se rapportant aux impayés.

\* Revoir l'aménagement du jardin d'enfants afin que l'architecte fasse une nouvelle étude plus adaptée à nos besoins. Un rendez-vous sera pris pour janvier 2016.

\* Demande d'une habitante pour une barrière de protection par temps de pluie devant sa maison. Nous allons lui préciser de se rapporter au paragraphe concernant le réseau pluvial RD 999.

\* Plusieurs factures d'eau mêmes minimes restant impayées, une relance va être à nouveau faite.

\* Compte rendu des :

- Bilan du conseil d'école concernant les locaux et les effectifs
- Différentes subventions obtenues

\* Petites sommes dues par des habitants concernant les factures d'eau. A relancer.

Une relance a été faite pour ceux qui n'ont pas payé l'eau. La commission des finances va contacter certains habitants.

\* Pour un changement de décoration, la commune va louer de nouvelles illuminations de Noël sur une durée de 3 ans.

\* La DDTM va être contactée pour savoir si l'on peut supprimer des bandes blanches à certains endroits de la départementale.

\* Utilisation du foyer : Gros problème avec la gymnastique. Chauffage allumé du lundi 23 au jeudi matin 26 novembre (coût 207 €). La Mairie demande aux associations d'être plus vigilantes.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt trois heures.

Le Secrétaire de Séance :  
*COUDERC Jacqueline*

Le Maire :  
*Stéphane MALET*